IFP 1004 Creux du Van et Gorges de l'Areuse

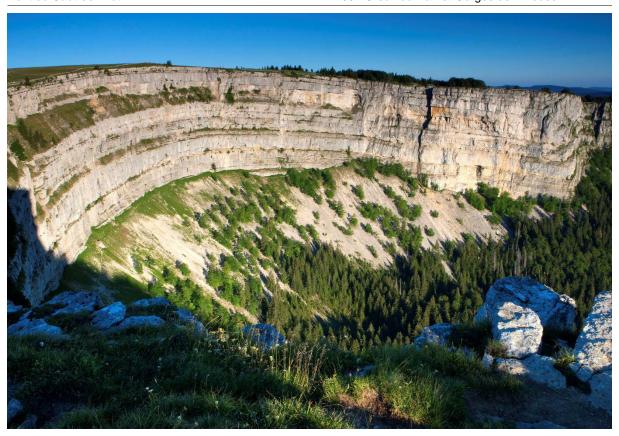
Cantons	Communes	Surface
Neuchâtel	Bevaix, Boudry, Gorgier, Montalchez, Rochefort, Saint-Aubin-Sauges, Val-de-Travers	2121 ha
Vaud	Provence	





Pont du Saut-de-Brot

IFP 1004 Creux du Van et Gorges de l'Areuse



Cirque naturel du Creux du Van

1 Justification de l'importance nationale

- 1.1 Vaste entité paysagère dominée par la verticalité du Creux du Van et la naturalité des Gorges de l'Areuse, le tout relié par une forêt sauvage et très diversifiée
- 1.2 Haute falaise calcaire en forme de demi-cercle, formation géologique unique
- 1.3 Permafrost de basse altitude dans les éboulis du Creux du Van
- 1.4 Profondes gorges naturelles et sauvages entre des falaises calcaires
- 1.5 Rivière sauvage avec rapides, cascades et rives naturelles
- 1.6 Vaste zone forestière d'un seul tenant
- 1.7 Mosaïque paysagère de forêts, prairies, pâturages secs et terrains rocheux
- 1.8 Vaste complexe de prairies et pâturages secs et flore subalpine en station de basse altitude
- 1.9 Grande richesse floristique et faunistique
- 1.10 Importants vestiges préhistoriques et plus ancien site paléolithique de Suisse
- 1.11 Petits hameaux regroupant d'anciennes maisons rurales

2 Description

2.1 Caractère du paysage

Le Creux du Van et les Gorges de l'Areuse composent une vaste entité paysagère cohérente et indissociable. Dominés par la verticalité, les éléments singuliers de ce paysage très varié sont reliés par la forêt abrupte qui descend du sommet du cirque jusqu'aux gorges sauvages. Les vastes espaces forestiers et l'arène du Creux du Van bénéficient d'une grande tranquillité.

Occupant un pli jurassien, le Creux du Van forme un demi-cercle de falaises de près de 400 m de haut. Le demi-cercle presque parfait de son flanc érodé est souligné par la régularité des strates de roches, bien visibles dans la moitié supérieure, au-dessus des dépôts d'éboulis et jusqu'au sommet. Le plateau sommital, très vaste et irrégulièrement boisé, se caractérise par de vastes pâturages secs et offre une vue dégagée sur les Alpes ainsi que sur le lac de Neuchâtel. Une mosaïque de milieux très différents et contrastés confère à ce paysage un aspect naturel et sauvage.

À l'est du Creux du Van, la vallée et les Gorges de l'Areuse sont tapissées d'une dense couverture végétale de mousses, fougères, feuillus et conifères, dont les couleurs contrastent avec le caractère minéral clair du cirque. Le flanc gauche de la vallée, avec sa dominance de feuillus, s'oppose au versant droit, plus sombre et dominé par les résineux. La rivière, au cours semi-naturel, s'écoule par endroits entre de hautes falaises, parfois surplombantes. Elle porte les traces d'une exploitation hydroélectrique séculaire. Ses rives, le plus souvent naturelles et boisées, ainsi que les nombreux rapides et cascades au milieu des rochers, en accentuent le caractère sauvage.

Des hameaux occupent de petites terrasses ouvertes dans la forêt sur le versant de la vallée exposé au sud.

2.2 Géologie et géomorphologie

Le Creux du Van et les Gorges de l'Areuse, qui appartiennent aux deux premiers plissements du Jura mis en place il y a moins de 10 millions d'années, présentent des caractéristiques géologiques et morphologiques très différentes.

Le Creux du Van est constitué par une spectaculaire falaise de calcaire du Malm et du Dogger entaillant sur près de 200 m l'anticlinal du Soliat et dominant une large combe d'érosion. La formation de ce cirque naturel, d'un diamètre d'un kilomètre, est due à l'érosion progressive de la charnière fracturée de l'anticlinal du Soliat par les effets de l'alternance du gel et du dégel. Les produits de cette altération alimentent le talus d'éboulis qui en tapisse le fond. Longtemps après la dernière glaciation, un glacier local a subsisté au pied de la falaise, contribuant, en charriant vers l'aval les éboulis qu'il recevait, à la création de cette immense paroi. Les glaciations quaternaires ont déposé une remarquable succession de moraines locales et alpines à la base du cirque. Dans les éboulis, au pied des falaises, subsiste aujourd'hui encore une zone de permafrost, à moins de 1200 m d'altitude, dont les eaux de fonte contribuent à l'alimentation de la source glaciale de Fontaine Froide. L'entité des processus érosifs glaciaires et la présence d'une zone de permafrost de très basse altitude déterminent le caractère unique de ces structures (géotope).

À l'est du Creux du Van, un gradin glaciaire sépare le cirque rocheux des Gorges de l'Areuse. Cellesci sont situées dans une vallée profonde aux flancs très raides, dont la formation a débuté il y a environ 10 000 ans. À la fin de la dernière glaciation, la rivière, détournée de son lit originel par les dépôts glaciaires, a creusé en plusieurs endroits d'étroites et profondes gorges épigénétiques, comme en amont et en aval de Champ-du-Moulin. Le lit rocheux de la rivière présente par endroits de remarquables formes d'érosion fluviatile.

Dans cet environnement karstique, la rivière creuse les terrains géologiques très plissés du Jurassique moyen et supérieur et parfois même de l'ère Tertiaire. La vallée est bordée par une succession de falaises de calcaire du Dogger et du Malm, révélant ainsi la série stratigraphique complète du Dogger supérieur au Crétacé inférieur (géotope). Ces falaises, qui surmontent leur traditionnel tablier d'éboulis, sont séparées les unes des autres par des replats. Au cœur du flanc sud de la vallée subsiste même un lambeau de molasse tertiaire, le plus souvent recouvert par de minces dépôts morainiques quaternaires.

Dans les affleurements calcaires, en rive gauche de l'Areuse, se trouvent plusieurs grottes correspondant à d'anciens conduits karstiques actuellement asséchés. À l'aval du Furcil, sous le pont de la Baleine, un remarquable gisement fossilifère du Dogger, qui contient une riche faune marine, a été mis au jour par l'érosion de l'Areuse.

Les abondantes sources des Gorges de l'Areuse constituent une ressource importante pour l'approvisionnement en eau potable de plusieurs localités de la région.

2.3 Milieux naturels

Le cirque rocheux du Creux du Van, avec ses hautes falaises calcaires et ses vastes surfaces d'éboulis, abrite une flore rupestre diversifiée comprenant des espèces rares et en danger, comme l'Arabette auriculée (*Arabis auriculata*). Les hautes falaises calcaires favorisent l'avifaune – ici présente avec de nombreuses espèces – et constituent le seul lieu de nidification du Martinet à ventre blanc (*Apus melba*) dans l'arc jurassien. Les vastes surfaces d'éboulis situées au pied du cirque recèlent une flore typique des éboulis calcaires thermophiles (*Stipion calamagrostis*). Le bas des éboulis constitue quant à lui une station très froide, occupée par une pessière-sapinière à asplénium sur gros blocs (*Asplenio-Abieti-Piceetum*), dont les arbres ne dépassent pas 2 m de hauteur. Le terrain sous les éboulis est perpétuellement gelé, ce qui favorise la présence d'espèces subalpines en station de basse altitude, comme par exemple la Linaire des rochers (*Linaria alpina subsp. petraea*).

Le plateau sommital du cirque du Creux du Van abrite de nombreux milieux herbacés caractérisés par des pâturages boisés et de vastes prairies et pâturages secs d'importance nationale. Les pâturages boisés constituent des habitats privilégiés pour les tétraonidés, à l'exemple de la Gélinotte des bois (Bonasa bonasia), une espèce en danger. Les pelouses mi-sèches médio-européennes (Mesobromion), les pelouses calcaires sèches à seslérie (Seslerion) et les pâturages maigres acides (Nardion) sont ici présents en proportions exceptionnelles et abritent de nombreuses espèces de rhopalocères.

Les Gorges de l'Areuse sont aussi caractérisées par de hautes falaises dans un milieu naturel et sauvage presque totalement boisé et présentant une grande diversité d'associations forestières. Bordée de vastes forêts xérothermophiles comme la hêtraie à laîche blanche typique (*Carici albae Fagetum typicum*) et de pinèdes très rares comme la pinède à coronille (*Coronillo-Pinetum*), cette zone à la topographie très diversifiée fait partie d'un district franc fédéral qui s'étend depuis les gorges jusqu'aux crêtes de la première chaîne jurassienne. Cette richesse s'explique par le phénomène d'opposition de versants, l'adret abritant plusieurs types de hêtraies comme la hêtraie à luzule des bois (*Luzulo silvaticae-Fagetum*) et l'ubac étant couvert d'immenses surfaces de hêtraie-sapinière et

de quelques pessières. Les coteaux bien exposés sont occupés par des surfaces de chênaie à coronille (*Coronillo-Quercetum*) – une forêt très rare qui abrite le Pic mar (*Dendrocopos medius*) – alors que de minces bandes de frênaie à érable (*Aceri-Fraxinetum*) bordent par endroits les rives de l'Areuse. Les gorges constituent également un milieu privilégié pour de nombreuses espèces de chauves-souris, dont la Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), espèce en danger qui chasse volontiers en forêt. Le coteau ensoleillé en rive gauche est caractérisé par des falaises. Colonisés par des plantes xérophiles, ces milieux naturels hébergent de nombreux reptiles. L'Areuse présente une morphologie naturelle et coule librement au fond des gorges sur la majeure partie de son cours. La bonne qualité de ses eaux et sa dynamique en partie naturelle favorisent la présence d'une riche faune aquatique, notamment de salmonidés. Ses rives, tantôt graveleuses, tantôt rocheuses, sont colonisées par une flore et une faune typiques.

2.4 Paysage historico-culturel

À l'exception des quelques infrastructures hydroélectriques du XIX^e siècle, le Creux du Van et les Gorges de l'Areuse ne portent que peu l'empreinte des activités humaines.

Entre le Creux du Van et la Montagne de Boudry, la zone sommitale se compose de grands alpages, parfois sous forme de pâturages boisés parsemés de chalets, dans lesquels se fabriquait autrefois le fromage. Les pâturages sont délimités par plusieurs murs de pierres sèches, structures caractéristiques du paysage jurassien, dont le long mur qui sépare les pâturages du haut de la falaise abrupte.

Les vastes forêts qui s'étalent entre la Montagne de Boudry et l'Areuse sont exploitées en tant que forêts jardinées depuis un siècle.

En-dessous de 1000 m, dans les Gorges de l'Areuse, plusieurs zones déboisées forment des clairières dans les forêts denses. L'utilisation agricole se concentre autour de Brot-Dessous, de Champ-du-Moulin et du hameau de Fretereules, où ces clairières sont composées d'une mosaïque de petites parcelles. Ces hameaux se situent sur l'adret des gorges et regroupent d'anciennes maisons rurales.

Située dans les Gorges de l'Areuse, la grotte de Cotencher a livré des vestiges préhistoriques importants: plus de 400 objets en silex, de nombreux ossements d'animaux, dont l'ours des cavernes, et un fragment de mâchoire d'homme de Néandertal datant de plus de 40 000 ans. Il s'agit de l'un des plus anciens sites du Paléolithique suisse.

Le tracé de la route cantonale, sur le versant gauche des gorges, emprunte une voie de communication historique d'importance nationale entre Neuchâtel et la France. À la hauteur de La Clusette, un segment de l'ancienne route a partiellement conservé son caractère historique.

3 Objectifs de protection

- 3.1 Conserver la qualité du paysage naturel.
- 3.2 Conserver les formes géologiques et géomorphologiques, en particulier le cirque et sa sil-
- 3.3 Conserver les falaises calcaires des Gorges de l'Areuse.
- 3.4 Conserver la qualité, la variété et l'étendue de la zone forestière et assurer la tranquillité de ces espaces.
- 3.5 Conserver la qualité biologique et paysagère des prairies sèches et des pâturages boisés dans leur étendue.
- 3.6 Conserver la mosaïque de milieux naturels.
- 3.7 Conserver la dynamique fluviale de l'Areuse et les qualités naturelles de ses rives.
- 3.8 Conserver la diversité floristique et faunistique et en particulier les espèces caractéristiques.
- 3.9 Conserver la zone en tant qu'habitat privilégié pour la faune sauvage.
- 3.10 Conserver une utilisation agro-pastorale adaptée au contexte local et permettre son évolution.

- 3.11 Conserver les structures et éléments paysagers caractéristiques tels que le hameau de Fretereules, les clairières et les murs de pierres sèches.
- 3.12 Conserver dans leur substance et leur encadrement dans le paysage les voies de communication historiques.

© OFEV 2017

Téléchargement au format PDF: www.bafu.admin.ch/bln

Les photos illustrent les qualités paysagères, les espaces vitaux les plus importants ainsi que des éléments du paysage culturel; elles ne sont pas l'objet de l'acte normatif. Il en va de même pour l'extrait de la carte réduite. Pour la délimitation, l'extrait de la carte au 1:25 000 est déterminant.

